



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

TITRE DE PERCEPTION



FINANCES PUBLIQUES

DDFIP TARN  
SERVICE PRODUITS DIVERS  
CS92525  
81013 ALBI CEDEX 9

7073-012151-0036-2



SAS RACINE BERTRAND PIERRE  
75 ZI LES PORTES DOMITIENNES  
34740 VENDARGUES

CTDP V4 2 18052021

Vos références

Numéro de facture : MIPY 23 2600121545

Référence du titre :

081000 023 075 066 465240 2023 0113716

Date d'émission : 15/12/2023

Numéro d'état récapitulatif : 43974

Votre situation

Somme à payer : 1 640,00 €

Date limite de paiement\* : 15/02/2024

Objet de la créance : Taxe d'aménagement (articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme). Dossier n° PA06614521K0001-T01 du 25/10/2021. Deuxième échéance de votre autorisation initiale.

"6801.23"  
Be pour point  
R. R. R.

**\*IMPORTANT : toute somme non acquittée à la date limite de paiement sera majorée de 10%**  
(article 55 III B de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010).

Partie à détacher suivant le pointillé ✂

Numéro de facture : MIPY 23 2600121545  
N° de titre :  
081000 023 075 066 465240 2023 0113716

SAS RACINE BERTRAND PIERRE  
75 ZI LES PORTES DOMITIENNES  
34740 VENDARGUES

\*

Veuillez  
détacher le talon  
ci-contre et le  
joindre à votre  
règlement

Date limite de paiement : 15/02/2024  
Montant en euros : 1 640,00

REP

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

TALON DE PAIEMENT

CENTRE D ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
TSA 73980  
92894 NANTERRE CEDEX 9

888111000135 79002423260012154500810008994806 164000

## Pour vous renseigner

### => Renseignements sur le paiement :

DDFIP TARN

SERVICE PRODUITS DIVERS

CS92525

81013 ALBI CEDEX 9

Tél : 05 67 87 45 81

Courriel : [ddfip81.pgp.produitsdivers@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip81.pgp.produitsdivers@dgfip.finances.gouv.fr)

Accueil : BUREAUX FERMES AU PUBLIC

### => Renseignements sur le calcul de la somme à payer :

Ministère : Trans.écologie

DDTM 66

2 rue Jean Richepin BP 50909

66000 Perpignan

Tél : 04 68 38 12 34

## COMMENT PAYER CE TITRE DE PERCEPTION

### Vous voulez payer par internet :

- Rendez-vous sur le site [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)

- Saisissez :

l'identifiant structure publique : 91524A

le numéro de la facture : MIPY 23 2600121545

le montant de la facture : 1 640,00 €

- Renseignez votre adresse électronique, un courriel de confirmation vous sera envoyé.

- Choisissez votre mode de paiement afin de finaliser la transaction (munissez-vous de votre carte bancaire ou, si vous souhaitez payer par prélèvement unique, de vos identifiants d'accès au site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)).

### Vous voulez payer par virement :

Saisir les références bancaires BDFEFRPPCCT (BIC) FR69 3000 1001 16A8 1000 0000 091 (IBAN), en rappelant le numéro de facture : MIPY 23 2600121545.

### Vous voulez payer par chèque :

- Libellez votre chèque à l'ordre du Trésor public ;

- Joignez le talon pour servir de référence, sans l'agrafer ni le coller ;

- Envoyez votre chèque accompagné du talon, sans autre document, en utilisant l'enveloppe retour.

### Vous voulez payer en numéraire :

Réglez en espèces, dans la limite de 300 €, muni du présent titre, au guichet de la DDFIP TARN dont les coordonnées figurent ci-dessus.

## COMMENT RÉCLAMER ?

### Vous voulez contester le montant de votre titre de perception :

Adressez votre demande à la DDFIP TARN dont les coordonnées figurent ci-dessus, dans les deux mois qui suivent la notification du présent titre de perception (art. 117 à 119 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable).

Le présent titre a été rendu exécutoire par l'ordonnateur en vertu des articles 11 et 28 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable.

## Ordonnateur

Nom Vanroye  
Prénom Cyril  
Qualité Directeur

Pour les données vous concernant, le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n° 78-17 du 6-1-1978 modifiée s'exerce auprès du service compétent dont les coordonnées se trouvent ci-dessus à la rubrique "Renseignements sur le calcul de la somme à payer".

**DÉTAIL DE LA SOMME À PAYER**

Taxe d'aménagement (articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme). Dossier no PA06614521K0001-T01 du 25/10/2021. Deuxième échéance de votre autorisation initiale. Descriptif du projet. LES COMETTES 66300 Ponteilla. Surface taxable totale créée de la ou des constructions : 0 m<sup>2</sup>. Nombre de places de stationnement situées à l'extérieur de la construction : 82. Montants et éléments de calcul. Part départementale brute de la taxe d'aménagement : 3280 euros. Taux départemental(ux) appliqué(s) au projet : 2%. Ces taux sont ceux en vigueur aux dates d'autorisation ou éventuellement à la date de votre certificat d'urbanisme. Valeurs forfaitaires applicables en fonction des dates d'autorisation : m<sup>2</sup> hors Ile-de-France : 767 euros/m<sup>2</sup>. Emplacements de stationnement (non compris dans la surface taxable de construction) : 2000 euros/unité. Abattements et exonérations. Votre projet bénéficie d'une ou des exonérations de plein droit suivante(s) : Les constructions et aménagements réalisés dans les périmètres de projet urbain partenarial (PUP). Montants après abattements et exonérations. Part départementale de la taxe d'aménagement : 1640 euros.

**Somme à payer : 1 640,00 €**